



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

## *Programme Opérationnel Conjoint II*

### **TERMES DE REFERENCE**

**Expertise**

**POC II**

***“aar bakkan- samm yelegg”***

**Intitulé du poste : RECRUTEMENT D'UN EXPERT POUR UNE MISSION DE FORMATION EN SURVEILLANCES, FILATURES**

**Nombre d'experts : 1**

**Catégorie des experts : International**

**Pays ou zone géographique : Sénégal/villes de Dakar**

**Axe n° : 2**

**Activité n° : 2.4.4**

**Nombre de jours de la mission : 10**

**Période prévisionnelle : DU 1er AU 12 JUIN 2026**

### **1. Description du projet**

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en matière de prévention, de renseignement et de lutte contre les trafics illicites aux frontières et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme. Renforcer la surveillance et le contrôle des frontières terrestres et maritimes, sensibiliser la population aux risques liés à la migration illégale et protéger les victimes de trafics et de la traite des êtres humains. Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon principale, La Direction générale de la police nationale, le Haut commandement de la gendarmerie nationale, la Direction générale des



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

## *Programme Opérationnel Conjoint II*

douanes, la Direction des eaux et forêts, la CENTIF, la DACG secondairement, tous les acteurs directs et indirects qui participent à la lutte contre les trafics :

Les juridictions judiciaires régionales, les collectivités territoriales, les élus locaux, le CNLTP, le CILMI, les associations d'aide aux victimes de la traite s'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.

Le projet s'articule autour de 5 Axes spécifiques :

AS1 : Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal en consolidant les compétences des forces de sécurité.

AS2 : Améliorer et densifier le dispositif territorial des forces de sécurité en vue d'un renforcement des contrôles et de la surveillance des frontières terrestres et l'optimisation de la gestion interne.

AS3 : Accompagner les forces de défense dans la montée en puissance du dispositif de secours en mer et la sécurisation de la frontière maritime avec la nécessité d'une approche intégrée qui prend en compte les aspects opérationnels, juridiques et humanitaires

AS4 : Protection des victimes par une approche multidisciplinaire impliquant des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, et des acteurs de la société civile.

AS5 : Sensibiliser sur les risques associés à la migration illégale de manière proactive et continue. Par une approche multidimensionnelle intégrant communication, éducation, collaboration communautaire et plaidoyer

## **2. Description de la mission**

### **A. Objectifs de la mission**

La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe 2, plus particulièrement dans le renforcement capacitaire de la direction centrale de la police judiciaire et plus particulièrement, la division des investigation criminelle (DIC), il s'agira de former des personnels appartenant aux unités de terrain afin de les spécialiser dans le domaine de la surveillance physique, formation qui permettra aux fonctionnaires de cette unité d'être mieux outillés dans les surveillances et les filatures policières. La mission de formation devra apporter une meilleure maîtrise des connaissances techniques et des habiletés requises à ce type d'action. Les enquêteurs se familiariseront avec les concepts, les théories et les méthodes de surveillance physique applicables dans les opérations policières.



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

## *Programme Opérationnel Conjoint II*

Un expert international issu d'une force de sécurité spécialisée européenne formera et accompagnera de façon pratique durant deux semaines 10 agents de la DIC au travers de présentation de la matière, d'exercices de filatures réalistes de plus en plus complexes devant aboutir au démantèlement complet d'un réseau criminel fictif selon les standards de surveillance en vigueur dans les polices des pays de l'UE.

### **B. Stratégie de pérennisation**

Cette formation correspond à une nécessité de spécialisation des unités de terrain de la police nationale notamment dans la lutte contre les réseaux criminels.

- Un livret opérationnel sera remis à l'issue de la formation afin de pérenniser l'action et uniformiser les actions de formations déjà effectuées.

### **Résultats prévus**

À l'issue de la mission :

Les personnels formés sont en mesure de suivre à pied ou en voiture les membres d'un réseau criminel, en agglomération urbaine ou en milieu rural d'effectuer une contre-filature et dépistage, observer de l'intérieur et de l'extérieur.

Les agents seront formés sur les filières, la rédaction de rapports de surveillance détaillés, de recueillir les informations utiles à caractère judiciaire, d'utiliser les équipements technologiques mis à leur disposition et d'intervenir en sécurité dans une situation de flagrant délit.

## **3. Description des tâches des experts**

L'expert établira un plan d'action de formation pour les 10 jours de formation en y incluant un scénario réaliste et progressif dans la difficulté, en rapport avec une situation de trafic de stupéfiants décliné quotidiennement sur le terrain (ville de Dakar et environs) par les stagiaires sous la supervision de l'expert.

À l'issue de chaque journée, l'expert « débriefera » l'exercice.

L'expert établira des fiches de suivi individuelles afin d'évaluer la bonne acquisition des connaissances des stagiaires tout au long des exercices de terrain. Dix stagiaires sont concernés par l'action, issus de l'OCRTIS et 5 de la BITIS.

Le plan masse/ le séquentiel de la formation ainsi que l'ensemble des supports pédagogiques présentés par l'expert (le cas échéant) sont transmis par voie électronique avant le démarrage de l'action à [z.genevee@poc-senegal.eu](mailto:z.genevee@poc-senegal.eu) (voir échéancier ci-dessous).

### **Livrables attendus**



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

## Programme Opérationnel Conjoint II

	Nom du livrable	Descriptif	Date de livraison
1	Programme	Contenu détaillé et quotidien des activités prévues/plan-masse	07 juillet 2025
2	Powerpoint/supports	Projetés ou distribués en appui de la formation	07 juillet 2025
3	Fiches individuelles	Totalité des fiches individuelles d'évaluation des stagiaires	07 juillet 2025
4	Livret opérationnel	Établis par l'expert	25 Juillet 2025
5	Liste de présence	Liste quotidienne d'assiduité signée par les stagiaires	25 Juillet 2025
6	Évaluation de la formation	Questionnaire renseigné par les stagiaires relatifs à la qualité de la formation	25 Juillet 2025
7	Rapport de fin de mission	Situation de départ, évaluation, activités menées, résultats obtenus et préconisations	01 Aout 2025

### 4. Organisation de la mission

#### A. Transports et déplacements

CIVIPOL prend en charge le billet d'avion aller-retour en classe économique transmis à l'expert dès sa contractualisation. Les cartes d'embarquement aller et retour devront être conservées et remises à l'équipe projet du POC II à Dakar.

Les déplacements de l'expert durant la mission n'est pas pris en compte par le projet et est à sa charge y compris ceux de l'aéroport jusqu'à son lieu d'hébergement.

#### B. Séjour et hébergement

L'expert perçoit une indemnisation forfaitaire par nuitée. Il lui appartient d'effectuer lui-même la réservation de son hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour la restauration et les frais personnels. L'équipe projet du POC II à Dakar se tiendra à disposition de l'expert et lui fournira toutes les informations utiles en sa possession.

Aucun autre frais ne peut être engagé par l'expert au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du projet POC II.

La logistique nécessaire à l'accomplissement de la mission sera mise à disposition par l'équipe projet du POC II sur le site même de la formation.

### Profil de l'expert

- Être membre d'une force de sécurité intérieure de carrière (Police) avec au minimum 20 années d'expérience professionnelle ;
- Appartenir à une unité opérationnelle spécialisée dans l'intervention, la surveillance et les filatures à caractère judiciaire ;



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

## *Programme Opérationnel Conjoint II*

- Maîtriser parfaitement la langue française ;
- Être qualifié ou avoir une expérience en formation dans le domaine visé ;
- Avoir déjà assuré des formations à l'étranger notamment en Afrique serait un atout.

### **5. Divers**

Le point de contact au niveau du siège du POC II à Dakar est Zakiya GENEVEE [z.genevee@poc-senegal.eu](mailto:z.genevee@poc-senegal.eu)  
les candidatures devront lui être transmises par mail. La date limite de candidature est le 15 mai à 14h00  
heure de Dakar